

AUJURD'HUI LE MAROC
17 novembre 2009

Une nouvelle institution dédiée aux femmes

La 2ème Conférence ministérielle euro-méditerranéenne a été organisée, les 11 et 12 novembre, à Marrakech. Cet événement a été marqué par le lancement de la Fondation des femmes pour la Méditerranée.

«Le renforcement du rôle des femmes dans la société», tel était le thème de la 2ème Conférence ministérielle euro-méditerranéenne tenue les 11 et 12 novembre à Marrakech. Cet événement a été marqué par la participation de 43 délégations des Etats membres de l'Union pour la Méditerranée (UPM) et des représentants de la société civile. Lors de cette conférence, Nouzha Skalli, ministre du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, a indiqué que «cette deuxième conférence de Marrakech est une étape avancée dans le processus euro-méditerranéen à travers la déclaration de Marrakech qui est un engagement fort de nos pays en faveur de l'égalité».

Cette conférence de Marrakech s'est fixée comme objectifs de passer en revue les réalisations depuis Istanbul en matière d'égalité entre les sexes. En effet, lors de la 1ère édition tenue à Istanbul en 2006, les partenaires de l'UPM se sont mis d'accord pour travailler dans un cadre commun d'action de cinq ans pour instaurer l'égalité entre hommes et femmes et éliminer toutes formes de discrimination. Les partenaires se sont également engagés à définir un plan d'action concret et un mécanisme de suivi. Et ce sont ces engagements qui ont fait l'objet de la déclaration de Marrakech. Pour sa part, Xavier Darcos, ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, a estimé que «cette deuxième conférence montre la volonté commune de tous les participants de promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels». A cette occasion, M. Darcos a annoncé le lancement du projet de la Fondation des femmes pour la Méditerranée, soutenu notamment par la France, la Jordanie, le Liban et le Maroc. Cette Fondation doit voir le jour en 2010. Ainsi, «elle vise à fédérer les énergies, d'échanger les bonnes pratiques et de mettre en commun les moyens disponibles pour soutenir des actions coordonnées à l'intention des femmes en Méditerranée et dans le monde arabe», a expliqué M. Darcos.

De surcroît, les collectivités territoriales fondatrices appartenant à la rive sud de la Méditerranée (Marrakech au Maroc et Byblos au Liban) abriteront des antennes de la Fondation.

Par ailleurs, la 2ème Conférence ministérielle a été marquée par la présence de Nyamko Sabuni, ministre suédoise de l'Intégration et de l'égalité de genre, Farakhonda Hassan, secrétaire générale du Conseil national pour la femme de la République arabe d'Egypte et co-présidente de l'UPM, Véronique Arnault, représentante de la Commission européenne et Abdelmaksoud Rachdi, représentant de la plate-forme Euromed des ONG. A l'issue de cette conférence, Mme Skalli a affirmé que «les ministres ont abordé plusieurs problématiques : la violence, les femmes migrantes, l'accès à la justice et la promotion de la femme». A cet égard, les pays partenaires ont pris des engagements dans ce processus.

La 2ème Conférence ministérielle a été également marquée par la signature d'un mémorandum entre Mme Skalli et M. Darcos. Il porte sur la mise en place d'un statut des travailleurs sociaux au Maroc et la promotion des droits des handicapés. Cet événement s'est, en outre, caractérisé par la visite de l'Association Ennakhil pour la femme et l'enfant.

Volonté de promouvoir les droits des femmes

↘ Publié le : 12.11.2009 | 13h33

La 2e Conférence ministérielle euro-méditerranéenne pour le renforcement du rôle de la femme dans la société est une occasion pour réaffirmer la ferme volonté du Royaume de faire de la promotion des droits des femmes la pierre angulaire dans l'édification d'une société démocratique et moderne, a affirmé la ministre du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, Nouzha Skalli.

S'exprimant, jeudi à Marrakech à l'ouverture de la conférence, Mme Skalli a estimé que les questions d'égalité et de respect des droits des femmes sans discrimination constituent des défis communs pour l'ensemble des pays de l'Union pour la Méditerranée (UPM) et ce au même titre que le développement durable, le changement climatique et la crise économique et financière.

«C'est pourquoi il est indispensable que ces droits soient garantis à travers des législations mais aussi des programmes et des stratégies pour institutionnaliser le genre et atteindre l'objectif de l'égalité», a-t-elle souligné.

Après avoir mis en exergue les grandes avancées réalisées, Mme Skalli a noté qu'«il est clair que les femmes de l'espace euro-méditerranéen rencontrent encore de grandes difficultés pour jouir de l'intégralité de leurs droits».

Et de poursuivre que les disparités de genre persistent dans tous les domaines de la vie économique et sociale en matière d'accès et de contrôle des ressources et en matière d'emploi et de protection sociale, mais aussi en matière de participation à la prise de décision, faisant savoir que dans le domaine culturel et médiatique l'image des femmes véhiculée à travers les médias et productions culturelles ou à travers la publicité continuent à entretenir les stéréotypes et les préjugés défavorables au renforcement de la place des femmes dans la société.

Par la même occasion, la ministre a passé en revue les grands chantiers engagés par le Royaume en matière d'égalité de genre grâce à une volonté politique exprimée à haut niveau par S.M. le Roi Mohammed VI, à une forte implication des différents acteurs et à la mobilisation de la société civile, en particulier les ONG agissant dans le domaine des droits des femmes.

Elle a, par ailleurs, souligné que la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui a longtemps été un tabou, est aujourd'hui placée au cœur des préoccupations et de l'agenda gouvernemental.

Dans ce cadre, le Royaume du Maroc estime nécessaire de renforcer le rôle et la place de la société civile en vue d'enrichir le débat et de mettre à profit la proximité et l'expertise des ressources humaines qui y sont engagés, a-t-elle dit, soulignant à cet égard que le Maroc apporte sa contribution au sein des instances internationales et régionales pour faire prévaloir l'égalité et la promotion des droits fondamentaux des femmes, dans une vision intégrée.

La ministre a réitéré à cette occasion, l'appui ferme du Maroc à l'initiative d'Istanbul et son

engagement à la mise en oeuvre de son plan d'action et de lui assurer la continuité et la pérennité.

Elle a, également, exprimé l'engagement du Royaume en faveur de l'UPM qui constitue un cadre de coopération et de dialogue et à laquelle le Maroc est déterminé à prendre une part des plus actives en vue d'en concrétiser les ambitions en termes d'échanges, de développement et de paix.

Les travaux de la Conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur «Le renforcement du rôle de la femme dans la société» se sont ouverts, jeudi à Marrakech, sous la co-présidence du Maroc, la France, l'Egypte et de la Suède qui assure la présidence tournante de l'Union européenne.

Cette conférence qui intervient trois ans après celle d'Istanbul, est marquée par la participation des 43 membres de l'UPM.

Par MAP

Décisions de la réunion de Marrakech

Nécessité de renforcer le rôle de la femme dans la société

📅 Publié le : 13.11.2009 | 09h19

Le renforcement du rôle de la femme au sein de la société passe par une implication effective de l'ensemble des acteurs engagés dans cet effort, ont souligné jeudi à Marrakech les ministres participant à la 2e Conférence ministérielle euro-méditerranéenne (11 et 12 novembre).

Intervenant à l'ouverture de cette conférence, la ministre suédoise de l'Intégration et de l'Egalité des genres, Nyamko Sabuni a souligné la nécessité de renforcer le rôle de la femme en encourageant un dialogue entre les instances gouvernementales et les ONG.

Elle a présenté les grandes lignes de la politique européenne en matière de protection et de renforcement des droits de la femme, relevant que «l'égalité entre l'homme et la femme et l'égalité des chances constituent des objectifs essentiels pour l'Union européenne».

«L'égalité est l'un des objectifs du développement, puisqu'elle est indispensable pour contrecarrer la pauvreté et réaliser le développement escompté», a estimé Mme Sabuni, mettant l'accent sur la nécessité d'introduire l'égalité dans les différentes politiques et mécanismes de développement.

Pour sa part, la secrétaire générale du Conseil égyptien pour la femme, Mme Farkhonda Hassan a exhorté les différents pays membres à multiplier les rencontres en vue de consolider leurs relations de coopération et de partenariat dans les différents domaines en rapport avec la promotion des conditions de la femme.

Elle s'est, également, prononcée en faveur du dialogue des civilisations et des cultures pour la consécration de la paix et de la stabilité dans la région euro-méditerranéenne.

La représentante de la Commission européenne, Mme Véronique Arnaud, directrice générale des droits de l'homme et des relations multilatérales a, pour sa part, donné un aperçu global sur l'ensemble des mesures prise à l'échelle européenne pour la promotion des conditions de la femme et la garantie de ses différents droits civils, politiques, économiques et sociaux.

Après avoir déploré le rétrécissement du rôle de la société civile dans certains pays de la région, Mme Arnaud s'est dite en faveur de la promotion de la cohérence et de la coordination pour davantage d'efficacité des politiques des partenaires. L'objectif, a-t-elle estimé, est d'instaurer une coopération plus ouverte.

Elle a exprimé la détermination de la Commission européenne (CE) à mettre à la disposition des pays membres de l'UPM l'ensemble des instruments et des moyens à même de contribuer au renforcement du rôle de la femme dans la société.

Le représentant de la plate-forme non-gouvernementale «Euromed», Abbelmaksoud Rachdi, a appelé les participants à réaffirmer leur engagement collectif envers l'égalité des sexes et de droits des femmes en tant que valeur universelle et comme objectif clair et explicite du Plan d'action d'Istanbul en conformité avec les traités européens et les conventions internationales.

Il a, également, exhorté les pays membres de l'UPM à reconnaître la citoyenneté pleine et entière à toutes les femmes qui vivent dans l'espace euro-méditerranéen, y compris les femmes migrantes. M. Rachdi a, en outre, mis l'accent sur la nécessité d'initier d'urgence des efforts conjoints et efficaces pour protéger les femmes dans les situations de conflits et d'occupation militaire.

Par MAP

2ème Conférence ministérielle euro- méditerranéenne à Marrakech : Vers la mise en place d'une Fondation des femmes pour la Méditerranée



Les ministres de 43 pays membres de l'Union pour la Méditerranée ainsi que des membres de la Ligue arabe et des acteurs de la société civile se sont réunis jeudi 12 novembre à Marrakech dans le cadre de la deuxième Conférence euro- méditerranéenne sur le « Renforcement du rôle de la femme dans la société », dont les travaux se sont achevés par l'adoption de la Déclaration de Marrakech.

Après une réunion de travail tenue la veille, à huis clos, au niveau des hauts fonctionnaires, ce sont donc les ministres des pays du pourtour de la Méditerranée qui se sont retrouvés autour d'une table pour discuter des réalisations accomplies depuis la première édition tenue à Istanbul, mais aussi pour la mise en place d'un plan d'action pour les années à venir.

L'un des moments forts de ce conclave qui s'inscrit dans le cadre de la continuité du processus d'Istanbul, étant l'annonce, par le ministre français du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la ville, Xavier Darcos, du lancement du projet de la Fondation des femmes pour la Méditerranée. Un projet ambitieux soutenu notamment par la France, la Jordanie, le Liban et le Maroc, visant à créer un lieu identifié tant par les institutions que par les acteurs de terrain.

Cette Fondation, qui s'inscrit dans le cadre des projets concrets prônés pour une UPM vivante et viable, sera un lieu de rencontres, d'initiatives, d'échanges et de partage d'expériences locales pour affirmer le rôle des femmes, actrices essentielles du développement social.

La Fondation qui a un caractère international, aura un statut juridique de droit français ; sa gouvernance sera multilatérale et pourra avoir des antennes dans les pays ou au sein des collectivités territoriales qui le souhaitent, notamment à Marrakech et Byblos au Liban.

Sur le plan de son financement et de sa mise en œuvre, ce projet est uniquement fondé sur le volontariat tant dans la participation à ses actions que dans le financement de son budget. Les fonds peuvent être privés ou publics. La Fondation financera elle-même des projets et recherchera également à aider des projets locaux pour les fédérer et leur donner la taille nécessaire pour obtenir des financements notamment de la Banque mondiale.

Les autres sujets pressentis pour la Fondation concernent, entre autres, la représentation des femmes dans les médias, l'accès à la formation professionnelle pour les femmes en zone rurale et les femmes en situation de précarité, le développement du tourisme rural par un réseau de femmes, la création d'écoles et de logements pour les jeunes filles, la création d'hébergement pour les femmes victimes de violence et l'aide à la création artistique et culturelle des femmes.

Dans la déclaration finale de Marrakech, les ministres ont réitéré leur engagement en faveur du renforcement du rôle de la femme dans la société, plaidant en faveur d'une insertion de l'égalité des genres dans les projets prioritaires de l'Union pour la Méditerranée (UPM), par le biais de la promotion des initiatives de financement volontaire et de coordination des projets initiés à cette fin.

Ils n'ont pas hésité à se montrer en faveur de projets concrets en l'occurrence les projets ambitieux d'une Fondation des femmes pour la Méditerranée, passant en revue un certain nombre de projets édifiants tels que les projets d'éducation et de formation en faveur des jeunes filles et des femmes en situation de précarité et d'un réseau médiatique pour l'autonomisation des femmes et leur protection.

Ils ont estimé, en outre, que la participation des femmes et des hommes dans les différents domaines constitue un élément indispensable en vue de la consolidation de la démocratie et de l'édification d'un espace euro-méditerranéen stable et prospère.

Dans une allocution en l'occasion, Nouzha Skalli, ministre du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, a souligné que la tenue de cette 2ème Conférence ministérielle au Maroc, s'inscrit dans la continuité de l'engagement du Royaume en faveur du renforcement du rôle de la femme dans la société, sous les Hautes orientations du Souverain.

Elle a également réitéré l'attachement du Maroc à ce que le processus d'Istanbul se poursuive, soulignant notamment l'importance de l'implication effective de la société civile, et en particulier de la Plate-forme Euromed dans ce processus qui se veut un acquis stratégique et de la plus haute importance

Par ailleurs, a-t-elle poursuivi, si de grandes avancées ont été réalisées en matière de renforcement du rôle de la femme et de protection de ses droits, beaucoup de travail reste à faire, car il est clair que nombre de femmes de l'espace euro-méditerranéen rencontrent encore de grandes difficultés pour jouir de l'intégralité de leurs droits. Un avis totalement partagé par la représentante de la Commission européenne, Véronique Arnaud, directrice générale des droits de l'Homme et des relations multilatérales, qui a déploré le rétrécissement du rôle de la société civile dans certains pays de la région.

Le représentant de la Plate-forme non-gouvernementale Euromed, Abbelmaksoud Rachdi, a invité les participants à réaffirmer leur engagement collectif envers l'égalité des genres et des droits des femmes en tant que valeur universelle et comme objectif clair et explicite du Plan d'action d'Istanbul en conformité avec les traités européens et les conventions internationales.

Samedi 14 Novembre 2009
Mohamed RAMI

Marrakech peut s'enorgueillir d'avoir donné à l'Union pour la Méditerranée un second souffle afin d'outrepasser les difficultés géopolitiques... « J'ai la conviction, au-delà de la déclaration que nous retiendrons, que la réussite de l'UPM passe d'abord par des projets concrets, au plus près de la réalité vécue par les femmes dans tous les domaines, l'éducation, la culture, l'économie, la politique. Ce sont ces projets qui contribueront à faire de l'UPM non pas une abstraction froide, mais un espace de prospérité et de paix respectueux des droits de chacun ». Les propos sont de Xavier Darcos, ministre français du travail et des relations sociales qui s'exprimait à l'ouverture de la 2ème conférence ministérielle de l'Euro-Med. « Nous considérons que cette conférence aura atteint ses objectifs si les ministres des 43 états membres de l'Union pour la Méditerranée peuvent non seulement évaluer les progrès accomplis depuis Istanbul (novembre 2006) mais surtout donner un élan décisif à la mise en œuvre du cadre commun d'action qui a été défini lors de cette première conférence », a encore dit M. Darcos en remerciant le Maroc d'avoir accepté de l'organiser comme il avait déjà organisé la première conférence ministérielle Euro-Méditerranéenne sur le travail et l'emploi en novembre 2008.

Ainsi, la ville ocre, en l'espace d'une année, vient d'abriter un deuxième événement majeur pour la mise en œuvre de la fameuse UPM. 43 délégations provenant des pays membres de cette Union ont participé à cette deuxième conférence qui intervient trois années après la tenue de la première édition à Istanbul.

« Nous nous retrouvons aujourd'hui pour passer en revue la mise en œuvre du plan d'action commun d'Istanbul avec les réalisations et les défis qui persistent et pour tracer les perspectives vers 2011 », dit, pour sa part, Nezha Skalli, la ministre marocaine du développement social, de la famille et de la solidarité. Une occasion pour la responsable marocaine de passer en revue les réalisations accomplies par le Maroc, notamment la réforme du code de la famille, la réforme législative du code de la nationalité qui permet actuellement aux femmes de transmettre la nationalité marocaine d'origine à leurs enfants nés de père étranger, la pénalisation du harcèlement sexuel sur le lieu de travail, l'accès de sept femmes à l'exécutif et la désignation de huit ambassadrices. Et la toute récente avancée qui a permis l'élection de 3428 femmes conseillères soit 12,38% de l'ensemble des élus contre un taux de seulement 0,56% précédemment.

L'UPM a des yeux pour elles !

L'initiative phare de cette conférence a été notamment l'annonce de la mise en place d'une fondation des femmes pour la Méditerranée qui verra le jour en 2010 et qui sera dotée dans un premier temps de trois antennes : à Paris, Marrakech et Byblos(Liban). L'annonce en a été faite par le ministre Français Xavier Darcos. « La fondation est le début de la déclinaison de la

stratégie globale de l'UPM qui a été adoptée en juillet 2008 par tous les chefs d'Etat de l'Europe et de la Méditerranée, sans exception. Il ne manquait personne », tient-t-il à souligner en énumérant les différentes stratégies adoptées par l'UPM, notamment la stratégie de développement partagé, stratégie de convergence dans le domaine politique, stratégie de dialogue culturel, stratégie de gestion de la migration, stratégie de protection de l'environnement et puis une stratégie relative aux droits des gens et notamment les droits des femmes

« La fondation sera un réseau d'associations et d'organismes qui contribuent à améliorer la situation de la femme et ce réseau deviendra en quelque sorte l'interlocuteur dans la cadre de l'UPM », indique M. Darcos, lors d'une rencontre avec la presse en signalant que, pour ce qui est du financement de cette institution : « nous avons sollicité la banque Mondiale ».

Selon un communiqué rendu public lors de cette conférence : « Ce projet soutenu notamment par la France, la Jordanie, le Liban et le Maroc vise à créer un lieu identifié tant par les institutions que par les acteurs de terrain ». Le communiqué souligne également les « rythmes divers » des progrès réalisés dans la reconnaissance du rôle des femmes dans les sociétés méditerranéennes « y compris sur la rive nord ». Il ajoute que « face à l'émiettement des actions et des financements, il est nécessaire de fédérer et de dynamiser, en mutualisant les bonnes pratiques ». Signalons que cette nouvelle entité Euro-Med fondation aura un statut juridique de droit français mais sa gouvernance sera multilatérale.

Les associatifs plus ou moins déçus...

L'un des moments clés de cette conférence a été la présentation de la plateforme du réseau associatif euro-méditerranéen par le Marocain Abdelmaksoud Rachdi qui a appelé les participants à réaffirmer leur engagement collectif envers l'égalité des sexes et des droits des femmes en tant que valeur universelle et comme objectif clair et explicite du Plan d'action d'Istanbul en conformité avec les traités européens et les conventions internationales. Il a, également, exhorté les pays membres de l'UPM à reconnaître la citoyenneté pleine et entière à toutes les femmes qui vivent dans l'espace euro-méditerranéen, y compris les femmes migrantes. M. Rachdi a, en outre, mis l'accent sur la nécessité d'initier d'urgence des efforts conjoints et efficaces pour protéger les femmes dans les situations de conflits et d'occupation militaire.

«L'implication de la société civile, et en particulier la plateforme Euromed, dans le processus d'Istanbul, figure parmi les plus importants acquis réalisés par cette conférence. Nous estimons qu'il s'agit d'un acquis stratégique mais nous attendons que la société civile fasse preuve de l'engagement continu et responsable auquel nous nous attendons», dira Nezha Skalli lors de la

rencontre avec la presse à l'issue de la conférence.

Rappelons que les 24 et 25 octobre 2009, les représentants de plus de 120 organisations de la société civile, de la défense des droits humains et des droits des femmes issues des pays de la Méditerranée et de l'Europe se sont réunis à Istanbul afin de préparer des recommandations pour la réunion ministérielle Euro-med de Marrakech. Ces recommandations se fondent sur une évaluation de la mise en œuvre des conclusions de la conférence d'Istanbul communément désignés sous : Plan d'action d'Istanbul(PAI).

Le rapport parallèle qui a été, ainsi établi, révèle « une mise en œuvre très modeste du PAI et un impact limité sur la promotion de la parité et des droits des femmes dans la région. « le potentiel du PAI à développer efficacement une politique d'intégration de la dimension genre est considérablement freiné par l'absence de dispositions tangibles et de mesures contraignantes. « Pour le moment le PAI reste éminemment déclaratif », constatent, non sans dépit, les initiateurs de cette démarche qui rappellent que les droits politiques, civils, sociaux, économiques et culturels n'ont pas été intégrés aux accords d'association entre l'UE et ses partenaires, pas plus qu'ils n'ont été inclus aux plans d'action de la politique Européenne de voisinage.

Sur ce, les participants de la conférence de la société civile ont considéré que la réunion de Marrakech offre une occasion sans précédent de rectifier la trajectoire du PAI. « Il est temps pour les gouvernements euro-med de fixer des étapes plus ambitieuses et d'initier une action énergique et immédiate » et surtout, « de faire en sorte que les décisions prises lors de la conférence ministérielle de Marrakech soient inclus dans les conclusions de la prochaine réunion Euro-med des ministres des affaires étrangères qui se tiendra à Istanbul les 25 et 26 novembre 2009 », lit-on dans un communiqué publié à l'issue de cette grand-messe civile.

Controverse sur le quota

« La politique des quota ne constitue pas un danger pour la démocratie », réplique Nezha Skalli à Farkhonda Hassan, la secrétaire générale du Conseil de la femme égyptienne qui estime que « le quota n'est pas la solution idéale pour la participation des femmes », rappelant que le système de quota qui garantissait aux femmes égyptiennes des places au parlement a été aboli par la justice qui l'a jugé en contradiction avec le principe constitutionnel de la non-discrimination sur la base du sexe. Pour la ministre marocaine, c'est plutôt l'exclusion des femmes ainsi qui est le véritable danger sur la démocratie. « L'idéal serait d'avoir 50% des

A Marrakech, la femme méditerranéenne sauve l'UPM

Écrit par Hassan Laghcha

Vendredi, 27 Novembre 2009 13:41

sièges de responsabilité pour les femmes. Car, dit-elle, s'il n'y avait pas de quota, 100% des sièges reviendraient aux hommes, selon l'a priori social qui a prévalu pendant longtemps et qui considère que seul l'homme est représentant de la famille. Abondant dans le même sens, Xavier Darcos affirme que : « la parité en France est une avancée considérable. Et j'ai eu l'occasion d'en mesurer la grandeur quand j'étais maire. L'expérience des conseils municipaux était un très grand progrès dans la manière de travailler, dans la manière d'aborder les sujets, de mieux entendre l'opinion des citoyens à travers des conseils composés de 50% des femmes. Ce qui nous pousse à continuer d'ailleurs, pour la mise en place de la parité salariale et dans les entreprises ». Et le responsable français d'annoncer qu'il déposera bientôt un projet de loi sur la parité professionnelle.